

DEPARTEMENT

DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE LIANCOURT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-neuf avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme COQUELLE Laëtitia, Maire.

Date de la convocation
23 avril 2026

Objet de la délibération
**Bilan des acquisitions
et cessions immobilières
Exercice 2025**

Présents : Mme Laëtitia COQUELLE - M. Thierry BALLINER - Mme Laëtitia ROULET - M. Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - M. Michel BIRCK - Mme Mirjana ILIC - M. Yves NEMBRINI - Mme Isabelle FRILLAY - MM. Patrick GOSSET - Didier DUCHAUSSOY - Mmes Laurence GEFFROY - Nora LARIBI - Claire COP - Aline LEJEUNE - Dorothée PIERARD - MM. Dakoury DAGO - Hugues ALEXANDRE - Quentin TOLCK - Mme Soumia BAKHTI - MM. Alexis BRILLET - Casimir SZEPIZDYN - Mme Catherine VANDEWATTYNE - M. Jérémy VISCONTI - Mme Ophélie BEASLAY - M. Antonin FERREIRA ROCHE.

Absents excusés : M. Stéphane GRAS (pouvoir à M. Yves NEMBRINI) - M. Xavier DARCHE (pouvoir à Mme Isabelle FRILLAY) - Mme Christelle DELVAL (pouvoir à M. Thierry BALLINER).

Monsieur Alexis BRILLET est nommé secrétaire de séance.

L'article L2241-1 du CGCT stipule qu'un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

ACQUISITIONS

Désignation du bien	Superficie	Localisation	Référence cadastrale	Identité de l'acheteur	Montant
Peupleraie	3 605 m ²	La deuxième longueur	A 197 A 198	Mme DEJARDIN	3 965,50 €

CESSION

Désignation du bien	Superficie	Localisation	Référence cadastrale	Identité de l'acquéreur	Montant
Lots de copropriété n° 10 et 20	/	411 rue Jules Michelet	AL 145	M. Norednine SAADOUNE	5 000,00 €
Sol Taillis	1 594 m ²	Commune de Labryère - Les sablons	AD 127 AD 128	Communauté de Communes du Liancourtois	1 912,80 €

Il est à noter que les parcelles acquises par la Communauté de Communes le sont par voie d'expropriation pour la mise en œuvre d'une politique publique de protection des captages d'eaux.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions de l'exercice 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME



LIANCOURT, le 30 avril 2026

Le Maire,

Laëtitia COQUELLE